

NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL
D'ASSURANCE EXCLUSIF
AXA FRANCE
EI DEVENDEVILLE DIDIER
29 PLACE JEAN LOUIS BELVEZET
46260 LIMOGNE EN QUERCY
☎ 05 65 31 51 69

VOTRE CONTACT SINISTRE
☎ 09 70 82 03 40

ASSISTANCE 24h/24 Tj/7
☎ 01 55 92 26 92



MME MARTIN NATHALIE
LIEU DIT BENNAC
46330 ST MARTIN LABOUVAL

LE 5 JUIN 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Remorque
10999222804

Votre immatriculation
EZ-647-CC

Période du
01/07/2025 au 30/06/2026

Votre référence Client
3118024204

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'appli Mon AXA



AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre remorque FAUTRAS

Chère Madame,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre remorque, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **99,08 € TTC**.

Elle sera prélevée le **10 juillet 2025** sur le compte bancaire CRCA FIGEAC, n° IBAN FR76112060008XXXXXXX004720, dont le titulaire est MME MARTIN.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Votre cotisation annuelle

Cotisation HT	54,67 €
+ Taxes	13,41 €
+ Frais de gestion	31,00 €
Cotisation TTC	99,08 €

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations au verso



Détails de votre cotisation annuelle

	54,67 €
Votre cotisation HT	13,41 €
+ Taxes Incluant la TSCA	31,00 €
+ Frais de gestion	99,08 €
Votre cotisation TTC annuelle	
Incluant les garanties suivantes : Défense pénale et Recours suite à accident (9,00 € TTC), Protection juridique (11,20 € TTC).	

À noter : les montants sont arrondis ⁽¹⁾.

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

Article L211-5-1 du Code des assurances : Libre choix du réparateur

En cas de dommages garantis par votre contrat, vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

(1) Les montants sont systématiquement arrondis au centième d'euro le plus proche : la fraction d'euro strictement inférieure à 0,015 est arrondie au centième d'euro inférieur (0,01), la fraction d'euro supérieure ou égale à 0,015 est arrondie au centième d'euro supérieur (0,02).

NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL
D'ASSURANCE EXCLUSIF
AXA FRANCE
EI DEVENDEVILLE DIDIER
29 PLACE JEAN LOUIS BELVEZET
46260 LIMOGNE EN QUERCY
☎ 05 65 31 51 69

VOTRE CONTACT SINISTRE
☎ 09 70 82 03 40

ASSISTANCE 24h/24 7j/7
☎ 01 55 92 26 92



MME MARTIN NATHALIE
LIEU DIT BENNAC
46330 ST MARTIN LABOUVAL

LE 4 DÉCEMBRE 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Remorque
10924695704

Votre immatriculation
AQ-550-SG

Période du
01/01/2026 au 31/12/2026

Votre référence Client
3118024204

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'appli Mon AXA



AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre remorque CHEVAL LIBRETE

Chère Madame,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre remorque, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **90,70 € TTC**.

Elle sera prélevée le **10 janvier 2026** sur le compte bancaire CRCA FIGEAC,
n° IBAN FR76112060008XXXXXXX004720, dont le titulaire est MME MARTIN NATHALIE.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Votre cotisation annuelle

Cotisation HT	48,16 €
+ Taxes	11,53 €
+ Frais de gestion	31,01 €
Cotisation TTC	90,70 €

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations au verso



Détails de votre cotisation annuelle

Votre cotisation HT	48,16 €
+ Taxes	11,53 €
Incluant la TSCA	31,01 €
+ Frais de gestion	
Votre cotisation TTC annuelle	90,70 €
Incluant les garanties suivantes : Défense pénale et Recours suite à accident (8,08 € TTC), Protection juridique (10,06 € TTC).	

À noter : les montants sont arrondis ⁽¹⁾.

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

Article L211-5-1 du Code des assurances : Libre choix du réparateur

En cas de dommages garantis par votre contrat, vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

(1) Les montants sont systématiquement arrondis au centième d'euro le plus proche : la fraction d'euro strictement inférieure à 0,015 est arrondie au centième d'euro inférieur (0,01), la fraction d'euro supérieure ou égale à 0,015 est arrondie au centième d'euro supérieur (0,02).

NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL
D'ASSURANCE EXCLUSIF
AXA FRANCE

EI DEVENDEVILLE DIDIER
29 PLACE JEAN LOUIS BELVEZET
46260 LIMOGNE EN QUERCY
☎ 05 65 31 51 69

@agence.devendeville@axa.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE
☎ 09 70 82 18 22



Assurance et Banque

GAEC HARAS DU DOMAINE DE MICHE
450 ROUTE DE BENNAC
46330 ST MARTIN LABOUVAL

LE 4 DÉCEMBRE 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Multirisque Agricole
10838223804

Période du
01/01/2026 au 31/12/2026

Votre référence Client
3118024204

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'appli Mon AXA



Votre + AXA

Aucune franchise sur les
garanties « Incendie,
explosion et risque
divers », « Attentats et
actes de terrorisme ».

Selon clauses et conditions du contrat.

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre haras

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre contrat, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **438,98 € TTC**
(dont 6,50 € de contribution Attentat).

Vous avez choisi le paiement mensuel par prélèvement automatique sur le compte bancaire CRCA FIGEAC, n° IBAN FR76112060008XXXXXXXXX004720, dont le titulaire est GAEC HARAS DU DOMAINE DE. Vous trouverez, au verso, un échéancier vous indiquant chaque date et montant de prélèvement.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Vos cotisations mensuelles

Cotisation HT	30,00 €
+ Taxes	3,29 €
+ Frais de gestion	2,75 €
Cotisations TTC mensuelles	36,04 €
1 ^{re} cotisation TTC (incluant la contribution Attentat)	42,54 €

Sont incluses les cotisations TTC pour la garantie suivante : Catastrophes Naturelles 5,53 €.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Votre cotisation inclut l'avantage Jeune agriculteur
30% de réduction jusqu'au 31/12/2028

Plus d'informations au verso



Vos informations

Vous exercez les activités Haras/Centre équestre
en qualité de propriétaire exploitant.

Votre capital de contenu d'exploitation : 55 000,00 € (couvert par les garanties : « Incendie », « Événements climatiques » et « Catastrophes naturelles »).

Votre chiffre d'affaires annuel hors TVA : 19 000,00 €.

La valeur de l'indice Fédération française du bâtiment (FFB) à l'échéance de votre contrat est de : 1 183,50.

Il est essentiel de nous communiquer tout changement pouvant avoir un impact sur les conditions de votre contrat (surface agricole, activité annexe, nouveau bâtiment, augmentation de votre chiffre d'affaires...).

Vos moyens de prévention

Vous exercez une activité notamment exposée au risque d'incendie.

Pour réduire ce risque, nous vous recommandons :

- l'entretien des abords des bâtiments ;
- des inspections de sécurité de l'entretien des locaux ;
- et des contrôles réguliers des installations électriques.

Pour rappel, vous avez déclaré des dispositifs de prévention, lors de la souscription de votre contrat :

- Vérification des installations électriques, de chauffage et de ventilation

Ces « dispositifs de prévention » doivent être mis en place, en état de marche et avoir subi les contrôles d'entretien selon la périodicité prévue dans vos Conditions particulières. Pensez à effectuer ces contrôles.

Retrouvez le détail de vos garanties dans vos Conditions générales et particulières.

Votre échéancier de paiement

Voici les dates et montants des prélèvements à venir sous réserve d'une modification de votre contrat ou d'une évolution des taxes ou contributions imposées par la réglementation.

Dates de prélèvement		Montants	
10/01/2026	42,54 € ⁽¹⁾	10/07/2026	36,04 €
10/02/2026	36,04 €	10/08/2026	36,04 €
10/03/2026	36,04 €	10/09/2026	36,04 €
10/04/2026	36,04 €	10/10/2026	36,04 €
10/05/2026	36,04 €	10/11/2026	36,04 €
10/06/2026	36,04 €	10/12/2026	36,04 €
		Total	438,98 €

(1) Le premier prélèvement peut inclure quelques centimes supplémentaires qui correspondent aux arrondis. Il comprend la contribution Attentat.

Vous possédez un robot agricole ?
Véhicule terrestre à moteur, il doit être
assuré en Responsabilité civile Automobile.
Contactez votre Agent Général pour faire le
point.